

Assises de la Citoyenneté

CONTRIBUTION

de Culture et Liberté

Deux approches de la citoyenneté :

Au cours des différentes rencontres sur la « Formation des Acteurs », le terme de **Citoyenneté** a fait apparaître deux définitions différentes :

- la capacité à comprendre les règles de fonctionnement de la vie sociale et à adapter ses comportements au « bon » fonctionnement de la vie collective.
Ainsi EDF forme à la citoyenneté lorsque leurs agents apprennent à leurs clients à consommer à moindre coût et à payer leur facture en temps et en heure.
- la capacité à comprendre comment fonctionne la société pour pouvoir AGIR en permanence sur l'environnement à partir de ses choix.

Nous ne voulons pas opposer ces deux réalités différentes. Pour pouvoir agir efficacement, pour faire valoir ses choix, l'individu doit comprendre les règles de fonctionnement de la vie sociale, et adapter ses comportements à la réalité qui l'entoure.

Cependant, nous ne situons pas ces deux définitions sur un pied d'égalité, et surtout, l'option pour l'une ou l'autre définition a des incidences sur les orientations en terme de formation.

La première définition limite la citoyenneté à un comportement « civilisé ».

Les courtisans de la Cour de Louis XIV répondait à cette définition, ils n'étaient pourtant pas citoyens mais « sujets » de sa Majesté, maître du système dominant d'alors.

Pour la formation à ce type de définition, nous n'avons pas de proposition à faire, les dispositifs publics sont là pour y répondre :

- Les pouvoirs publics, légitimés par les élections émettent des « appels d'offre » présentés parfois comme « appels à projets » dont ils définissent seuls les objectifs et les contenus.
- Ces appels d'offres sont spécialisés, selon la difficulté que rencontre la société :
 - o Avec des objectifs spécifiques, des contenus spécifiques.
 - o Ces appels d'offres s'adressent à des agents sociaux « spécialisés » selon le « handicap » dont souffre l'individu qui pose problème à la société.

UN CHOIX D'APPROCHE

La formation à la citoyenneté que nous préconisons correspond à la seconde option de définition.

Elle suppose non seulement de comprendre *comment* les institutions publiques et les acteurs économiques fonctionnent, mais également *pourquoi* ils fonctionnent ainsi. Quelles sont les forces en jeu, comment se prennent les décisions, qui décident des règles du jeu... Elle intègre le développement du sens critique : c'est-à-dire la capacité à émettre des jugements de valeur sur ces fonctionnements et des alternatives aux règles du jeu.

Elle *privilégie le processus* enclenché par le besoin de régler une difficulté. La maîtrise d'un contenu ou d'un savoir-faire sont des moyens au service d'un projet d'action.

La formation nécessite de pouvoir *évaluer* les avantages et *les* inconvénients de *différents choix*. Elle renvoie donc à des débats entre acteurs aux intérêts différents.

Les contenus renvoient aux connaissances nécessaires pour déterminer les choix et mettre en œuvre les projets. Ils doivent permettre d'outiller les personnes pour réfléchir, pour confronter, débattre et agir collectivement.

Des propositions :

Les propositions au Conseil Régional et à ceux qui souhaitent favoriser une formation à la citoyenneté :

- Négociation du « Contrat » entre les pouvoirs publics et les porteurs d'actions précisant le contexte de l'action, les attentes de chacun, les conditions de mise en œuvre et d'évaluation (l'appel d'offre public est inadapté à ce type de formation).
- « Convention pluriannuelle » pour une fonction sur des objectifs généraux précisant clairement la politique publique définie et les choix d'orientation du partenaire. L'accompagnement d'un processus nécessite du temps et ne peut pas se décliner en terme d'objectifs opérationnels prédéfinis en début d'action.
Les fonctionnaires et attachés territoriaux chargés du suivi du dossier inscrivent leur travail dans le cadre de cette convention négociée et contractualisée.
- Le mixage des publics au cours du processus : les rencontres en groupes homogènes peuvent être nécessaires, à un moment du processus, pour permettre à des personnes de s'identifier, mais la construction d'individu comme citoyen nécessite la confrontation à d'autres groupes d'intérêt.
- Prise en compte de la double dimension réflexion et action : dans le financement, c'est lors de la réflexion sur les effets produits par l'action que la conscientisation se produit. Une action non analysée ne permet pas de développer la citoyenneté et une réflexion apportée de l'extérieur sans référence à une action ne développe pas le « sens critique » nécessaire à la réflexion.

- Détermination des modalités d'accompagnement du processus par les deux parties signataires du contrat et calendrier d'évaluation continue : un processus est une dynamique ; il s'accompagne tout au long de son déroulement et ne peut pas être évalué à la « fin » sur des objectifs définis « au début ».
- Soutien du Mouvement d'Education Populaire : la formation à la citoyenneté nécessite l'existence de mouvements reposant sur un système de valeurs, une orientation quant à un projet de société et une structure d'intervention sur différents territoires. Ces mouvements sont nécessaires comme lieu de ressourcement pour les acteurs locaux, comme lieu d'élaboration collective permanente de sens et comme lieu d'élargissement de la réflexion par confrontation des élaborations collectives locales dans la durée.

La formation à la citoyenneté nécessite de soutenir de tels mouvements, en leur donnant les moyens d'organiser des temps de réflexion collective, d'écrire leur analyse, de confronter et capitaliser leurs expériences. Mais la capacité collective à créer du sens est toujours à réinventer, aussi le soutien aux mouvements ne peut être acquis par un label « Educateur Populaire ».

En Conclusion :

La formation à la citoyenneté que nous préconisons ne peut être identifiée par son CONTENU, même si elle véhiculera des contenus de savoir ou de savoir-faire.

Elle ne peut être identifiée par une DEMARCHE PEDAGOGIQUE, même si elle passera par des formes de pédagogie active.

Elle est de nature CULTURELLE. La culture étant définie comme l'ensemble des capacités organisées qui permettent de comprendre le monde pour pouvoir le transformer.

Paul MASSON